



Depuis de nombreuses années, les départements se sont engagés dans la gestion de monuments historiques et de sites touristiques dont les retombées et les enjeux financiers dépassent les communes sur lesquelles ils sont situés. Certaines régions les ont suivis dans cette voie, faisant de quelques monuments des emblèmes de leur politique culturelle et touristique. Des villes importantes ont rénové leurs musées et leurs sites célèbres. De son côté, l'Etat a

marqué sa volonté de se désengager de monuments qui ne sont pas nationaux en les offrant aux collectivités publiques : celles-ci ont été assez réservées par crainte des charges financières que leur reprise peut entraîner.

Cette redistribution des rôles n'est pas terminée. Les monuments historiques et les sites touristiques sont essentiels dans l'image qu'une collectivité donne à l'extérieur, mais aussi dans l'estime que la population a d'elle-même. Les collectivités doivent maintenant se placer dans la perspective de la loi sur la répartition territoriale des compétences, qui n'a pas fait l'unanimité. S'il semble que toutes les collectivités continueront à avoir une politique de la culture, elles savent qu'elles abordent une période financièrement difficile.

Au delà du principe de leur engagement, les collectivités réfléchissent aux objectifs qu'elles se donnent. Quelles politiques pour quels publics ?

Enfin, comment la mettre en œuvre ? Y a-t-il des spécificités de la gestion publique ? Quelles expériences retirer de la gestion privée ? Comment cette dernière participe-t-elle à un intérêt public ? Quels sont les bonnes pratiques et les résultats concrets ?

Que penser de la nouvelle tendance à confier la réhabilitation des monuments et des musées à des opérateurs globaux qui en assurent le financement et l'exploitation ?

Deux ans après le premier colloque de Langeais, des acteurs de terrain et des élus locaux et nationaux confrontent à nouveau leur expérience et leurs réflexions.

Kléber ROSSILLON

La journée d'étude a lieu au château de Langeais, dans la salle du banquet.

L'accès est sur inscription préalable à l'aide du coupon joint.

La capacité d'accueil étant limitée, l'accès sera réservé aux 100 premiers inscrits.

A l'issue de la journée, les participants sont invités à découvrir le château de Langeais.

PROGRAMME

9 h 30 : **Accueil**

9 h 50 : **Ouverture de la journée**

Leticia PETRIE, directeur des services administratifs de l'Institut de France,
Patrick BOURDY, vice-président du Conseil général d'Indre et Loire

10 h 15 : **L'Etat et les collectivités locales : inspirateurs, opérateurs ?**

Françoise FERAT, sénateur de la Marne. Rapporteur du groupe de travail sur le Centre des
Monuments Nationaux, auteur du projet de loi relatif au patrimoine monumental de l'Etat

11 h 00 : **Gestion d'un musée ou d'un monument : pourquoi et comment faire appel à un gestionnaire privé ?**

Catherine HUBAULT, sous-directrice du Patrimoine et de l'Histoire à la direction des affaires
culturelles de la ville de Paris

11 h 40 : **Le choix de la délégation, les critères déterminants**

Clément FOURCHY, directeur de Service public 2000

12 h 20 : **Un exemple de gestion publique : le musée départemental Arles antique**

Claude SINTES, directeur du musée

13 h 00 : **Déjeuner**

14 h 30 : **Quelles garanties pour les parties ?**

François-Charles BERNARD, cabinet d'avocats Frêche et associés

15 h 10 : **Financement des projets des collectivités, nouvelles tendances**

François MONCOMBLE, consultant associé, Finance Consult

15 h 50 : **Un exemple de gestion privée, le château de Cheverny**

Charles Antoine de VIBRAYE, propriétaire du château de Cheverny

16 h 30 : **Conclusion et clôture du colloque**

16 h 45 : **Visite privée du château de Langeais**

ACCES :

- par l'autoroute A 10 puis A 85 (sortie n°7 à 5 mn) - 25 km à l'ouest de Tours
- par le TGV : Saint-Pierre des Corps ou Tours avec correspondance pour Langeais

Horaires SNCF :

- Aller TGV Paris-Montparnasse / Langeais via Tours 7h50-9h31
- Retour Langeais / Paris-Montparnasse via Saint-Pierre des Corps 17h27-18h50 ou 18h37-20h05

Hébergements :

- Chambres d'hôtes : « L'Ange est rêveur » - Tél. 02 47 96 55 97
- Didier Santens - Tél. 02 47 96 08 52
- Hôtel Errard** - Tél. 02 47 96 82 12

CONTACT :

Catherine BONAMY

c.bonamy@kleber-rossillon.com - Tél. 06 79 38 82 57



Château de **LANGEAIS**

PROPRIÉTÉ DE L'INSTITUT DE FRANCE - GÉRÉ PAR LA S.A.R.L KLEBER ROSSILLON



Société KLEBER ROSSILLON

Gestion de sites et de monuments historiques

Château de Castelnaud - 24 250 CASTELNAUD LA CHAPELLE

Bureau : Musée de Montmartre - 12 rue Cortot - 75018 PARIS

Tél. 01 49 25 89 43 - Fax : 01 46 06 30 75

www.kleber-rossillon.com



Château de **LANGEAIS**

37 130 LANGEAIS - Tél. 02 47 96 72 60

Jeudi 20 Octobre 2011

*La gestion des sites culturels
et touristiques*

II^e colloque de Langeais